

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9
35 fr.
18
10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

20
30
75

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAYAS-LAPITE et Cie,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1876.

### Chronique générale.

D'après l'impression formulée par un grand nombre de députés, la validation de l'élection de M. de Mun est aujourd'hui certaine, car dans le nombre des protestations envoyées contre l'élection de Pontivy on a remarqué plusieurs lettres signées de pseudonymes dont on n'a pu retrouver les auteurs, ainsi que des déclarations qui ne sont dictées que par un sentiment de malveillance qui ne peut échapper aux membres de la sous-commission chargée du rapport.

Le retour de M. Thiers à Paris est vivement désiré par des membres influents de la Chambre qui tiennent à avoir l'opinion de l'ancien président, si compétent dans les questions budgétaires qui vont se traiter. M. Thiers a fait annoncer qu'il assisterait cette semaine aux débats de la Chambre des députés.

Des mesures disciplinaires vont être proposées à la Chambre contre les députés absents à partir de la semaine prochaine. Cette mesure est réclamée d'urgence par différentes fractions de la Chambre.

On annonce parmi les députés des gauches que le ministre de l'intérieur va être personnellement interpellé sur différents fonctionnaires contre lesquels des députés rapportent de leurs départements des dossiers qui seraient de nature à modifier la situation de plusieurs préfets et sous-préfets. On cite une vingtaine de ces fonctionnaires qui vont être particulièrement l'objet des plaintes de différents députés.

M. le ministre de l'intérieur va adresser à tous les préfets une circulaire relative à la stricte application de la législation sur les cimetières.

M. Challemel-Lacour vient d'être invité par des « citoyens de Marseille » à donner sa démission de sénateur. Ces citoyens trouvent sa dernière lettre aux électeurs trop calme et surtout pas assez républicaine.

Dès samedi soir, des dépêches télégraphiques ont été envoyées de Versailles en Suisse et en Belgique pour annoncer à différents individus compromis dans les affaires de la Commune, le résultat du vote de la Chambre sur la proposition Gauguier.

D'actives négociations ont lieu depuis quelques jours seulement entre divers groupes sénatoriaux pour les élections aux deux sièges inamovibles. Tout semble indiquer que

les modérés réunissent le suffrage nécessaire pour faire élire leurs candidats.

Nous lisons dans le Nord :

« On se demande ce que la Turquie a pu gagner à la campagne diplomatique et militaire qui lui a valu l'ultimatum russe. Les forteresses qu'elle a conquises en Serbie ne lui resteront pas, et si les hostilités devaient reprendre, elle trouverait sans doute en face d'elle, sur le théâtre de la guerre, des forces qui enlèveraient toute utilité aux avantages militaires qu'elle vient de remporter au prix d'une si grande effusion de sang et d'un échec diplomatique. »

Nouvelle preuve des desseins pacifiques de la Russie !

Certains journaux de Londres approuvent avec assez de froideur les déclarations pacifiques du duc Decazes.

On affirme que le prince Gortschakoff a exprimé publiquement la satisfaction que lui causait l'attitude de la France dans la question d'Orient.

Le Daily Telegraph affirme que la France et la Turquie seront admises non-seulement pour parler préliminaires, mais encore à la conférence officielle chargée de résoudre d'une façon stable le problème oriental.

Le Times croit qu'il se faut méfier et redouter les surprises de la politique russe.

La Pall Mall Gazette croit que la conférence déplacera la question d'Orient, mais ne la résoudra nullement.

### LES PETITS ACROBATES.

La loi de 1874, vous le savez, punit les entrepreneurs qui font travailler, — tel est le mot consacré, — comme acrobates les enfants âgés de moins de seize ans : elle punit aussi les parents qui livrent leurs enfants à ceux qui se proposent de les exploiter ainsi. Si jamais il y eut loi sage et faite pour être approuvée par les honnêtes gens de tous les partis, c'est bien celle-là.

C'est en vertu de cette loi que comparaisaient l'autre jour devant le tribunal correctionnel de la Seine le sieur Gautier, saltimbanque, et les époux Denizot. Les époux Denizot ont livré au sieur Gautier, en bonne et due forme, leurs deux enfants, âgés le premier de dix ans, et le second de six ; le sieur Gautier s'est engagé à les garder avec lui l'un pendant dix ans, l'autre pendant douze, et à leur enseigner dans tous ses détails le métier d'acrobates, à en faire des artistes comme lui-même.

Ce qu'il leur en a enseigné jusqu'ici, c'est surtout l'art de recevoir les coups. Celui-là, il le leur a appris consciencieusement. Les enfants n'ont pas encore paru en public ; il les y préparait par des exercices aussi continus que violents, destinés à leur assouplir les muscles et à leur révéler les secrets de la dislocation.

Quant ils manquaient un de ces exercices, les mauvais traitements se chargeaient de les rendre une autre fois plus dociles, et de leur inoculer la bonne volonté.

Quant aux époux Denizot, ils sont fort peu intéressants : les renseignements recueillis sur leur compte par le commissaire de police du quartier sont détestables. On pouvait s'y attendre. La voix du sang ne doit pas parler bien impérieusement aux parents qui font de tels marchés.

Les trois prévenus ont été condamnés à 100 francs d'amende chacun. Ils ne l'ont pas volé.

Nous nous réjouissons de voir la police de plus en plus zélée à veiller à l'exécution de la loi de 1874. Mais si la justice et la police ont leur devoir à remplir, nous devons dire que le public a le sien aussi.

L'enfance est si naturellement aimable et faite pour plaire qu'elle plaît jusque dans les exercices violents auxquels on la soumet. Il y a une grâce incontestable dans les mouvements agiles et souples que peuvent exécuter les enfants dans un cirque, et leurs tours sont de ceux qui font vite battre des mains. Mais quand on sait bien, et il n'est personne aujourd'hui qui ne le sache, de quel prix sont achetés pour eux, de quel martyre, pour dire le vrai mot, les exercices auxquels ils se livrent, combien ces exercices sont périlleux souvent pour la vie, funestes presque toujours à la santé, ce qu'il y a inévitablement de brutalités subies, de coups endurés, de larmes versées dans chacun de ces tours qui viennent divertir le spectateur durant quelques minutes, il y a une véritable inhumanité à consentir à ce divertissement. Il n'est pas d'amusement des yeux qui vaille la torture d'un être, et surtout la torture infligée à un être innocent et faible.

Que le public soit bien résolu à ne pas se laisser montrer de pauvres petits acrobates qui souvent portent sous leur maillot la trace des lanières ou qui tout à l'heure n'auront pas à souper, s'ils ont mal réussi un de leurs exercices ; que les femmes surtout, qui ont toutes la pitié de l'enfance, et dont la puissance est si grande quand il leur plaît d'en user, soient bien déterminées à ne plus laisser exhiber devant elles de jeunes enfants, et les industriels qui se livrent à cette exploitation barbare y renonceront bien vite. Il ne se trouvera plus ni parents dénaturés pour vendre leurs enfants malgré la loi, ni des marchands de chair humaine pour les acheter.

(XIX<sup>e</sup> Siècle.)

CHARLES BIGOT.

### Etranger.

ANGLETERRE.

Le Daily News annonce que le grand vizir partira prochainement pour Livadia en mission confidentielle que le sultan lui a confiée pour le czar.

On dit également qu'il est question du voyage du grand-vizir à Saint-Petersbourg après la rentrée du czar. Le sultan voudrait traiter directement avec Alexandre II les questions pendantes.

L'Evening Standard déclare que la santé de l'empereur Guillaume n'est pas rétablie. D'après ses renseignements particuliers, il affirme qu'à Berlin, à Constantinople et à Livadia on considère la guerre comme imminente pour le printemps prochain.

L'Echo croit savoir que sir Salar Jungont fait une armée berlinoise pour le cas où l'Angleterre ferait la guerre à la Russie. Cette offre pourrait être acceptable, car l'Angle-

terre n'a de disponible actuellement que 40,000 hommes environ.

Le Daily Telegraph dit que la flotte anglaise restera dans le Bosphore. Il juge que si la Turquie se montre un peu généreuse, il lui sera facile de détacher la Serbie de la Russie.

On écrit de Vienne qu'une concentration de 150,000 Russes à Pöti sur la frontière caucaso-turque est un fait absolument positif. La Turquie organise plusieurs régiments de cosaques polonais (textuel).

### ITALIE.

Rome, 5 novembre, 8 h. soir.

Le roi est arrivé à Rome inopinément le 3 novembre. Son arrivée inattendue est attribuée à la publication de documents scandaleux expédiés de Sapri à la suite de laquelle le ministre de l'intérieur a remis sa démission.

La situation deviendra grave si cette démission est acceptée. Quoi qu'il en soit, le ministre des finances a déjà pris l'intérim du ministère de l'intérieur.

### TURQUIE.

Constantinople, 5 novembre.

Il circule ici un document qui a jeté dans les régions politiques une certaine émotion. Il ne s'agit de rien moins que du démembrement de la Turquie au profit de la Grèce et de la Bulgarie. Le document dont je vous parle émane du comité d'action d'Athènes, comité dit de la Fraternité. Il traite longuement des droits des Grecs et des Bulgares sur la Macédoine et la Thrace.

Le comité de notre ville n'a accepté que partiellement ce programme, qui donnerait, en cas de défaite des Ottomans, au nouvel « Etat bulgare », la moitié de la Thrace et de la Macédoine.

Constantinople, 5 novembre.

Le serdar ekrem, Abd-ul-Kérim-Pacha, a télégraphié à Nitch qu'il se démettrait plutôt que d'exécuter l'armistice.

La situation est tendue, et le gouvernement a dû charger le général Kimball de se rendre auprès d'Ab-ul-Kérim pour l'amener à composition et l'engager à exécuter les conventions.

Le général Kimball doit représenter la Turquie pour la délimitation de la zone neutre au camp de la Morava et dans le Monténégro. D'autre part, un commissaire a été envoyé à Pritzrend pour surveiller la conduite des troupes irrégulières dans ce district.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures à 4 heures du soir.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Le Président du Tribunal de Commerce de Saumur a l'honneur d'informer MM. les industriels et les commerçants établis dans l'arrondissement, qu'une lettre de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, con-

cernant les moyens à employer pour l'enregistrement des marques de fabrique en Angleterre, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce, où elle reste à la disposition de toutes les personnes qui désireraient en prendre connaissance.

Nous avons appris samedi, sans autres détails, qu'un grave accident était arrivé à un de nos concitoyens, M. Arthur Sechet fils, qui a quitté Saumur l'an dernier pour aller habiter Mirebeau. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de la Vienne* :

« Vendredi dernier, à quatre heures du soir, le nommé Sechet, vinaigrier, demeurant à Mirebeau, se rendait à son domicile à cheval, quand, au passage à niveau n° 147, de Limoges à Saumur, soit que sa monture ait eu peur, soit qu'il n'ait pu l'arrêter dans sa course vertigineuse, tomba de cheval et se fit dans sa chute de telles contusions que ses jours sont gravement compromis. »

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'article 4<sup>er</sup> de la proposition Gaineau (cessation des poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de la Commune), voté par 345 voix contre 144 :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé ;

Ont voté contre : MM. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, comte de Maillé, de Soland.

Sur l'article 3 et l'article 4, pour attribuer aux cours d'assises le jugement des communaux accusés de meurtre, d'incendie ou de vol, et les contumaces :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé ;

Les autres députés ont voté contre.

Sur l'ensemble du projet de loi, voté par 314 voix contre 175 :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé ;

Ont voté contre : MM. Durfort de Civrac, comte de Maillé et de Soland.

N'a pas voté : M. Louis Janvier de la Motte.

Absent par congé : M. Berger, qui était allé assister au service de son père, à Angers.

**Cholet.** — Le 28 octobre, vers onze heures du soir, le nommé Eléonard (Louis), domestique chez M<sup>me</sup> veuve Galand, conduisait, sur la route de Saumur à Cholet, une charrette chargée de meubles, lorsqu'arrivé à deux kilomètres environ de Nuaille, il fit une chute et eut la tête écrasée sous les roues de sa voiture. (Intérêt public.)

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Il y a quelques jours, le sieur Gratién, Louis-Antoine, âgé de 72 ans, propriétaire à Beaumont, a été trouvé asphyxié dans sa cuve qui contenait du raisin en fermentation.

On lit dans le *Lochois* :

Le nommé Louis Ripault, boucher à Châtillon, vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec sa femme, Héloïse Naulet. Celle-ci le quitta il y a environ deux mois et se retira à Loches chez son père.

Le 3 novembre, Ripault se présenta chez le sieur Naulet à 8 heures du soir, réclamant sa femme et ses enfants. Le sieur Naulet chercha à s'en débarrasser, lui disant de revenir le lendemain ; mais Ripault, déjà pris de boisson, s'irrita, et il fallut l'aide de la gendarmerie pour le faire sortir.

Il revint à 11 heures du soir frapper à la porte de son beau-père, menaçant de le tuer, si on ne voulait lui ouvrir, et finit par défoncer la porte et par entrer dans la maison.

Alors Naulet saisit la barre du foyer, et en asséna deux coups sur la tête de Ripault qui s'affaissa immédiatement. M. le docteur Boutier, appelé sur-le-champ, a déclaré que les blessures paraissaient peu dangereuses malgré leur gravité apparente.

Le lendemain, l'état du blessé était satisfaisant ; il reçoit les soins que réclame sa position dans la maison de son beau-père.

#### QUESTIONS ET SOLUTIONS PRATIQUES.

Quelles sont les conditions requises pour être autorisé à contracter un engagement volontaire dans l'armée française ?

L'engagé volontaire dans l'armée de terre doit : 1<sup>o</sup> avoir 18 ans accomplis et au moins la taille de 1 m. 54 c. ; 2<sup>o</sup> savoir lire et écrire ; 3<sup>o</sup> jouir de ses droits civils ; 4<sup>o</sup> n'être ni marié, ni veuf avec enfants ; 5<sup>o</sup> présenter un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune de son dernier

domicile, et, s'il ne compte pas au moins une année de séjour dans cette commune, produire un autre certificat du maire des communes où il a été domicilié dans le cours de cette année.

#### Quelle est la durée de l'engagement militaire ?

La durée de l'engagement volontaire est de cinq ans. Les années de l'engagement comptent dans la durée du service militaire.

#### Faits divers.

Un épouvantable malheur est arrivé la semaine dernière, pendant la nuit, dans l'ardoisière de Guenfol (Morbihan). Neuf ouvriers ont été ensevelis sous un éboulement. Six ont été tués et trois blessés grièvement. Un seul des morts était célibataire. Cette catastrophe a fait seize orphelins.

Tous les morts étaient de Malansac, commune de ce canton, et le clergé de cette paroisse est allé aux ardoisières les chercher pour les inhumer dans une même fosse.

On voyait dans le triste cortège le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le juge d'instruction du tribunal de Vannes, les maires et adjoints de Rochefort et de Malansac, le juge de paix, la brigade de gendarmerie, tous les ouvriers de la carrière et au moins 2,000 personnes.

On écrit de Rhodéz :

Un événement dramatique vient de se produire à la maison d'arrêt.

Trois détenus, dont un était aux fers, étaient parvenus à tromper la surveillance des gardiens et mettaient à exécution un projet d'évasion. Ils avaient gagné les toits de la prison, quand le gardien-chef, averti, s'est mis à leur poursuite. Armé d'un revolver, il les a sommés de se rendre ; mais les prisonniers ont tenté un dernier effort et pris la fuite. Alors a commencé sur les toits une course folle. Le gardien-chef a tiré les six coups de son revolver ; un des fuyards a été atteint près de l'œil ; un autre à la cuisse. Tous les trois se sont rendus et ont été réintégrés au cachot.

**Une bouche artificielle.** — Voici un cas chirurgical bien intéressant, dont M. Verneuil a entrepris l'Académie de médecine dans la séance du 24 octobre :

Un jeune garçon de dix-sept ans, d'une bonne santé habituelle, avala par mégarde, le 4 février 1876, une solution de potasse caustique. Le conduit de la bouche à l'estomac (œsophage) fut brûlé et détruit en partie. Le malade en rendit les débris par la bouche. Au bout d'une quinzaine de jours, une fois les accidents calmés, le malade commença par éprouver beaucoup de peine pour avaler. Au 31 mars, l'alimentation étant devenue très-difficile, il entra à la Pitié ; et là, malgré tous les efforts et toutes les tentatives, aucune sonde ne put franchir le rétrécissement formé par la cicatrice de la brûlure.

Le malade s'affaiblissait rapidement, et était menacé de mourir de faim, car les aliments ne pouvaient plus passer. C'est alors que du service de M. Dumontpeller il passa dans celui de M. Verneuil : la médecine impuissante cédait le malade à la chirurgie.

A cette époque, le malade était profondément amaigri. Il ne pouvait plus rien avaler, et le rétrécissement était placé si bas qu'il était impossible d'ouvrir extérieurement l'œsophage au-dessous du point rétréci pour y introduire les aliments.

Après de longues hésitations, M. Verneuil se décida à ouvrir une bouche dans l'estomac. La tentative était hardie. Cette opération, imaginée pour des cas analogues par M. Sédillot, a été pratiquée seize fois : seize fois elle a été suivie de mort.

M. Verneuil s'entoura de toutes les précautions possibles. Il prit d'abord conseil de M. Léon Labbé, qui, depuis son opération sur l'homme à la fourchette, a acquis une grande compétence en pareille matière. Tous les instruments furent plongés dans la solution phéniquée au 20<sup>e</sup> ; les éponges dont on se servit trempaient depuis la veille dans la même solution ; de cette solution le chirurgien et les aides se lavèrent soigneusement les mains ; les aiguilles à suture avaient été graissées avec de l'huile phéniquée ; enfin,

pendant toute l'opération, un jet de poussière d'eau phéniquée fut projeté partout où passait l'instrument tranchant. Le malade fut endormi.

On trouva dans les journaux de médecine tous les détails de l'opération. Constatons seulement qu'on fit en somme à l'estomac une boutonnière permettant d'introduire, à l'aide d'une sonde, les aliments liquides.

Il y a deux mois (26 août) que l'opération a été faite. Elle a parfaitement réussi. Dès les premiers jours, on put introduire les aliments directement dans l'estomac. Un mois après l'opération, le malade avait gagné un kilogramme : de 33 kilos, il était remonté à 34. Aujourd'hui il en pèse 42.

Il a donc gagné 18 livres par cette alimentation bizarre. Chose curieuse, lorsqu'on lui verse des aliments par la sonde dans l'estomac, il croit manger, car machinalement la bouche mâche à vide. Il jouit d'un appétit très-vif, qu'il satisfait largement, puisqu'il profite et s'accroît dans les proportions qu'on vient de voir.

M. Verneuil doit présenter son opéré à ses collègues de l'Académie, et lui faire prendre un repas sous leurs yeux.

On attribue à un Anglais, nommé Wil Green, mort en 1794, la découverte d'une singulière propriété du nombre 9 ; mais elle n'est nullement de lui : elle appartient à notre célèbre Fontenelle. Cette propriété du nombre 9 consiste en ce que, multipliant ce nombre par 2, par 3, par 4, par 5, par 6, par 7, par 8, par 9, etc., on trouvera que les chiffres composant le produit de chacune de ces multiplications, additionnés, donneront toujours 9. Ainsi :

2 fois 9 font 18	4 et 8 font 9
3 fois 9 font 27	2 et 7 font 9
4 fois 9 font 36	3 et 6 font 9
5 fois 9 font 45	4 et 5 font 9
6 fois 9 font 54	5 et 4 font 9
7 fois 9 font 63	6 et 3 font 9
8 fois 9 font 72	7 et 2 font 9
9 fois 9 font 81	8 et 1 font 9

#### Dernières Nouvelles.

Paris, 7 novembre.

La Chambre des députés reprend aujourd'hui la discussion du budget interrompu pendant les vacances, et qui est l'objet principal, on devrait pouvoir dire l'objet unique de la session extraordinaire actuelle.

C'est par le budget des beaux-arts que la Chambre a terminé sa précédente session ; elle commence actuellement l'examen du budget du ministère de la marine et des colonies.

La loi d'organisation de l'armée est passée sans incident.

La Serbie demande à participer à la conférence.

Le journal le *Nord*, organe russe, applaudit les déclarations de M. le duc Decazes, et dit qu'elles ont produit partout un excellent effet.

#### ROME VAINCUE.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit déjà, d'après nos confrères, de l'interprétation de cette œuvre nouvelle qui sort de l'ordinaire et qui, depuis son apparition, a obtenu un véritable succès à la Comédie-Française.

Les artistes de l'Odéon se sont montrés, à Saumur, ce qu'ils sont partout, artistes consciencieux. — M<sup>me</sup> Jane Essler (Posthuma) a été sublime dans son chagrin, héroïque dans sa lutte et dans sa résignation à sacrifier l'amour de sa petite-fille à l'amour de sa patrie. M<sup>me</sup> Largillière (Opimia) n'a pas été moins brillante. Que l'aveu de sa faute a été admirable ! Combien elle a été émouvante dans son combat avec Lentulus qui voulait lui sauver la vie, et combien elle a été magnanime en acceptant la mort pour écarter de Rome le courroux des dieux !

MM. Charles Masset, dans le rôle de Lentulus, Cornaglia dans celui de Fabius, et Sully, représentant l'esclave gaulois, ont été fort applaudis par les spectateurs, qui peuvent compter cette soirée comme une des plus brillantes. Inutile de dire que la salle était comble.

Quant à la tragédie de M. Parodi, en raison du bruit qu'elle a fait depuis le jour de

la première représentation, on nous saura gré, pensons-nous, d'en donner l'analyse. Nous cédonns la place à M. Th. de Caër, qui accompagne cette analyse de réflexions dignes de la vieille école classique, trop abandonnée de nos jours.

L'auteur de *Rome vaincue* n'est pas Français. Grec de naissance, Italien d'origine, il pouvait, à son gré, choisir entre la patrie de Sophocle et celle de Térence ; il a préféré le pays de Corneille.

La tragédie de M. Parodi est morale dans son but, dans son dévouement et dans tous ses développements scéniques. Nos dramaturges réalistes gagneront à prendre modèle sur les païens de M. Parodi quand ils voudront faire parler leurs personnages chrétiens de nationalité sinon de religion... Sans autre préambule, abordons l'analyse de la pièce.

L'action s'ouvre l'an 216 avant Jésus-Christ, le jour même de cette bataille de Cannes qui coûta la vie à cinquante mille Romains, à l'un des consuls, Paul-Émile, à deux questeurs, à quatre-vingts sénateurs et à une multitude de chevaliers... La nouvelle du désastre a pénétré dans la ville, mais on en ignore encore l'étendue. Le Sénat s'est assemblé dans la curie de Tullus Astilius pour délibérer sur ce qu'exige le salut de Rome, quand on introduit un jeune tribun des soldats, Lentulus, échappé au massacre, et qui vient révéler aux consuls et aux sénateurs les détails terrifiants de la défaite. La partie de son récit, dans laquelle il raconte la mort de Paul-Émile, produit un grand effet au théâtre, et l'image qui le termine : — Annibal reculant devant la majesté du vaincu, — a fait ressortir, malgré des tours défectueux et des défaillances de versification, les qualités du poète aussi bien que de l'auteur dramatique.

Au milieu de la délibération, pendant laquelle Fabius Cunctator propose d'armer les esclaves, surviennent les décevants. Consultés par le souverain pontife, Lucius, qui attribue la défaite à la colère des dieux, ces magistrats ont consulté les livres prophétiques et ils apportent au Sénat le résultat de leurs recherches :

Du lion tu briseras la griffe ;  
Tu verras Mars sourire à ton glaive rouillé,  
Quand le feu de Vesta, par un crime souillé,  
Ayant repris du jour la clarté diaphane  
Brillera sur l'autel qu'un autre feu profane.

Un sacrilège a donc été commis : une vestale a trahi ses vœux. En attendant cet oracle, Lentulus se trouble ; mais les sénateurs expliquent son émotion par la présence de sa sœur Junia dans le collège sacré. Cependant le préteur se lève de sa chaire curule et congédie les sénateurs. Tous les efforts auront désormais pour but la recherche de la coupable.

#### LE PRÉTEUR.

Il faut la découvrir ; suspendez nos débats :  
Nous ne pouvons siéger dans la ville décriée.  
Allez et relevez l'autel de la patrie,  
Pontife : je remets dans vos sévères mains  
La vengeance des dieux et celle des romains.

Au second acte, Fabius se rend dans le trionf du temple de Vesta pour assister à l'interrogatoire que le pontife Lucius va lui faire subir aux prêtresses. Malgré son dévouement absolu pour Rome et le stoïcisme de son caractère, Fabius est préoccupé de l'issue de l'enquête. Sa nièce Opimia, une opheline qu'il aime comme sa fille, se trouve en effet au nombre des vestales inculpées et bien que sa fierté repousse jusqu'à l'hypothèse d'une tache imprimée au nom de sa famille, il ne peut se défendre des angoisses de l'attente... Toutefois, et quoi qu'il arrive, il saura faire taire sa tendresse pour n'éconter que la voix du devoir.

Ce caractère de Fabius, d'une couleur vraiment antique, présente ce et là des aspérités sauvages et des exagérations de fanatisme religieux, que l'auteur n'eût pas dû, me semble, souligner trop vigoureusement aux yeux d'une génération dont la civilisation chrétienne a heureusement adouci les mœurs. M. Parodi a préféré, au contraire, en accuser les rudes saillies, en opposant les théories douces de l'humanité à Ennius, dont il fait un « apôtre de l'humanité » par un anachronisme qui me paraît dépasser la magna licentia qu'Horace réclamait en faveur des poètes...

Le souverain pontife Lucius survient pour accomplir sa délicate mission. Avant d'interroger les vestales, il cherche d'abord à surprendre la discrétion d'un vieil esclave, préposé aux soins matériels de

temple. Cet esclave, appelé Vestepor, est un Gaulois dont le langage a conservé, en dépit de sa condition servile, la poésie sauvage des forêts druidiques. Vestepor se souvient toujours du temps où, entouré d'honneurs, il récoltait le gui sacré... et je ne sais quelle fierté railleuse perce dans l'apparente humilité de ses réponses. Il résiste aux promesses aussi bien qu'aux menaces de Lucius qui, fatigué de cet interrogatoire inutile, ordonne d'introduire les vestales. — Elles paraissent bientôt, vêtues de leurs longues stoles blanches : le grand prêtre les instruit de l'accusation qui pèse sur elles. Toutes protestent. Seule, une jeune fille de quinze ans, Junia, sœur de Lentulus, croit, dans son innocence, avoir manqué à ses vœux... elle s'accuse d'un rêve où Cupidon lui est apparu prêt à la percer d'une flèche. Le grand prêtre la rassure : La colère des dieux ne saurait être attribuée au rêve de cette enfant. Pendant qu'il cherche un moyen de découvrir la vraie coupable, il se rappelle le trouble de Lentulus : celui-ci est peut-être complice du crime... En apprenant sa mort, la vestale coupable ne saurait se défendre d'un accès de désespoir qui la dénoncera malgré elle. Il annonce donc que le jeune héros a succombé... A cette nouvelle inattendue, Opimia s'évanouit.

— Opimia, s'écrie Fabius, qu'il ma nièce !  
— Fabius, lui dit le grand prêtre, je puis ne rien savoir : que faut-il faire ?  
— Votre devoir, répond Fabius.

Le troisième acte nous transporte dans le bois sacré qui entoure le temple de Vesta. L'esclave Vestepor, qui sait que la mort d'Opimia apaiserait la colère des dieux et rendrait Rome victorieuse, a résolu, en arrachant la vestale au supplice, de s'opposer à la réparation. La pitié est étrangère à son dessein : seule la haine de Rome le guide.

Vestepor a donc tout préparé pour l'évasion d'Opimia. Mais, au moment de suivre Lentulus, la jeune fille hésite. L'orgueil des Fabius se révolte en elle à la seule pensée d'une fuite qui consommerait en même temps la ruine définitive de son honneur et celle de la patrie. Il ne faut rien moins que la peinture terrifiante du supplice qui l'attend pour la décider à s'engager avec Lentulus sous les voûtes souterraines de l'aqueduc de Tarquin. Mais à peine en a-t-elle franchi le seuil que Vestepor est surpris par le grand prêtre qui l'a vu refermer sur les fugitifs les portes d'airain. L'esclave est livré aux licteurs.

Nous voici au quatrième acte. Par un revirement que M. Parodi ne nous semble pas avoir suffisamment préparé, Opimia, résignée à subir son arrêt, vient se constituer prisonnière. Elle n'a pas encore avoué sa faute, nul témoin n'a déposé contre elle : sa culpabilité ne repose donc que sur des présomptions. Fabius est chargé par le souverain pontife d'interroger sa nièce afin de changer ces probabilités en certitude.

Opimia se reconnaît coupable. Aussitôt les décevirs l'entourent et le voile noir de l'infamie est enroulé autour de sa tête. On va la conduire à la mort, lorsque survient Posthumia, la veuve d'un Fabius, l'aïeule octogénaire et aveugle de la vestale. Posthumia connaît l'accusation qui pèse sur sa petite-fille : elle accourt pour la protéger. Opimia se jette dans ses bras ; mais l'aïeule sent quelque chose entre ses lèvres et le front de son enfant.

— Quel est ce voile ? demande-t-elle avec angoisse.  
Le grand prêtre en quelques mots l'instruit de l'affreuse vérité.

— Ma fille ! s'écrie Posthumia. Horrible calomnie !

Mais Opimia cachant sa tête dans le sein de l'aïeule :

— Ma mère, j'ai failli, dit-elle à demi-voix.

Et Posthumia, l'enveloppant de ses longues draperies comme pour amortir le bruit de cet aveu :

— Malheureuse ! plus bas ! Lucius peut entendre.

Cependant les licteurs s'apprêtent à entraîner la coupable.

Alors la Romaine superbe fait place à la mère suppliante. Elle rappelle aux magistrats dans quelles circonstances cruelles on lui enleva sa petite-fille pour la consacrer au culte de Vesta :

O vous qui, maintenant, connaissez tous mon sort, Soyez hommes, Romains, épargnez-moi sa mort !

Au nom de vos enfants, dont elle a la jeunesse, De vos mères, dont j'ai les rides, la faiblesse, Par le dieu Quirinus, par sa mère Rhéa, Par la sainte Pitié que Jupiter créa, Par le rayon sacré dont votre regard brille, Par toutes mes douleurs, faites grâce à ma fille !

Puis, s'adressant à Fabius, elle le supplie de se joindre à elle pour sauver Opimia.

Malgré ses prières éloquentes, Opimia est conduite au *Champ scélérat*, près de la porte Calline où, descendue vivante dans

... Un tombeau souterrain, Bas, humide, étroit, sourd, qu'une lampe d'airain, D'huile pour quelques nuits pourvue, éclaire à peine.

Elle devra, s'épuisant en efforts inutiles,

Pour mourir, savourer la soif, la faim, l'absence De l'air, du bruit humain, des dieux, de l'espérance !

La perspective de ces tortures inouïes épouvante Fabius, qui veut faire remettre à sa nièce le poignard qui doit abrégier son supplice. Mais comment y parvenir ? Il n'y a que Posthumia qui puisse, sans éveiller les soupçons, approcher la condamnée ; Fabius remet donc le poignard à l'aïeule.

Le rideau se lève au cinquième acte, sur le champ funèbre, où se dresse le caveau qui verra se consommer la lente agonie de la vestale. Des soldats, portant des torches, sont rangés en demi-cercle, tandis qu'aux pieds du pontife, la prêtresse de Vesta se tient agenouillée, attendant le signal de son enterrement. Lentulus fait une dernière tentative pour arracher Opimia à la mort : efforts inutiles, qui ne trouvent pas même d'écho dans la vestale repentante.

Posthumia survient ; elle demande et obtient la triste faveur de donner à sa petite-fille un dernier baiser. Elle profite de cette suprême étreinte pour lui tendre le poignard. Mais Opimia veut en vain le saisir : ses mains sont enchaînées. Que faire ?... L'aïeule ne peut se résigner à la pensée d'abandonner son enfant au plus terrible des bourreaux : la faim. Elle préfère lui donner elle-même la mort.

Sur l'ordre du souverain pontife, on porte le cadavre dans le caveau funèbre.

A cet instant, on entend dans la campagne une fanfare lointaine. Annibal, au lieu de profiter de sa victoire, se retire dans l'Italie méridionale, où l'attendent les délices de Capoue. Rome est sauvée.

La pauvre aveugle reste seule, abîmée dans sa douleur. Elle se lève enfin, cherche lentement la direction du caveau, s'oriente peu à peu, monte les degrés qui y conduisent, et, arrivée devant la Porte, elle murmure d'une voix défaillante :

Oh ! parmi les bourreaux ne me laisse pas seule, Opimia, ma fille, ouvre, c'est ton aïeule !

Ce compte rendu détaillé a permis au lecteur d'apprécier par lui-même les qualités et les côtés défectueux de l'œuvre. Qu'il me permette de terminer par quelques réflexions personnelles.

Le titre primitif de la tragédie de M. Parodi était la *Vestale* ; mais, comme ce titre désignait déjà un opéra de Spontini, l'auteur dut le remplacer par *Rome vaincue*. — Le titre d'un livre ou d'une pièce n'est pas chose indifférente. On peut le comparer au réflecteur d'une lampe : le personnage sur lequel il projette la lumière se détache aussitôt avec un relief saisissant au milieu des autres personnages, laissés dans un clair-obscur voulu. C'est sur cette figure éclairée que se concentre l'attention et l'intérêt ; et cet intérêt est d'autant plus vif, surtout dans les sujets historiques, que l'action tout entière répond à l'idée, sévère ou riante, simple ou grandiose, que le spectateur se fait du héros proposé à son admiration ou à son mépris.

Dans la tragédie de M. Parodi, le personnage que le titre met en pleine lumière n'est autre que Rome elle-même. — Rome, à cette heure solennelle de ses annales où, vaincue successivement à Trébie, à Thrasymène et une dernière fois à Cannes, elle donna au monde cette admirable leçon de rester aussi grande dans la défaite que dans la victoire... Dès lors, un écueil se dressait devant l'auteur dramatique : ne courait-il pas les risques d'amoinrir cette page sublime d'histoire en la rattachant à un drame intime, aux péripéties banales d'une intrigue amoureuse ?...

L'auteur de *Rome vaincue* a su triompher de cette difficulté. Entrant résolument dans les croyances des Romains, il a attribué leurs défaites successives précisément à l'amour sacrilège de cette vestale, dont les conséquences ont été d'éloigner de la patrie, responsable de la faute d'une seule, la pro-

tection des dieux irrités. — Envisagée de ce point de vue élevé, l'action grandit : l'intrigue proprement dite de Lentulus et d'Opimia se trouve refoulée au dernier plan, et tout l'intérêt se concentre sur cette question d'où dépendent les destinées de Rome : — La vestale coupable perdra-t-elle la patrie en se soustrayant à l'expiation ou la sauvera-t-elle par sa mort ; sera-t-elle, en un mot,

Vivante, la défaite, ou morte, la victoire ?

Cette large conception, en faisant d'un drame intime le drame de la patrie elle-même, n'est pas seulement en harmonie avec l'esthétique tragique, elle est de plus strictement conforme à l'histoire. Personne n'ignore, en effet, la place d'honneur que Vesta occupait dans la mythologie romaine. Elle était à la fois la déesse du foyer domestique et de la patrie, du feu intérieur et de la Terre. Son culte, sacré entre tous, ne se composait pas seulement de cérémonies solennelles et de sacrifices publics, il s'exerçait encore dans l'intimité de la famille. On entretenait à la porte de chaque maison un feu sacré en son honneur. De là le nom de *vestibule*. Même au temps d'Ovide la flamme du foyer était regardée comme supérieure aux autres dieux.

Faut-il s'étonner dès lors du respect dont ce feu, — double symbole du culte de la patrie et de la famille, — était entouré ; et ne comprend-on pas, tout en déplorant la rigueur, les lois qui punissaient, dans la vestale infidèle, la souillure imprimée à Rome même et à ses foyers ?... La pensée de Numa avait été d'apaiser, par cette dure expiation, la colère de la déesse et de reconquérir ainsi sa protection. Les païens, — supérieurs à nos matérialistes modernes, — croyaient au *surnaturel* ; et si une nation chrétienne ne peut admettre l'efficacité de leurs croyances appliquées à des dieux imaginaires, elle ne saurait du moins méconnaître le principe d'une intervention supérieure dans les destinées humaines. Aussi félicitons-nous M. Parodi d'avoir choisi, comme point de départ de son action scénique, cette grande idée de la Providence, qui a trouvé tant d'écho dans la partie honnête et intelligente du public.

L'auteur de *Rome vaincue* appartient à l'école classique ; il n'a donc point éludé cette règle des trois unités qui, loin d'entraver l'action en l'enfermant dans des règles inflexibles, concentre au contraire ses forces et la pousse — comme ces cours d'eau dont l'étroitesse des rives double l'impétuosité — vers la catastrophe finale. L'unité de temps et l'unité de lieu sont rigoureusement observées dans la tragédie de M. Parodi ; les péripéties diverses s'y accomplissent en un seul jour et dans la seule enceinte de Rome. Mais il n'en est pas de même pour l'unité d'action. *Rome vaincue* a deux actions ; l'une se rattache au salut de la Ville éternelle et doit avoir pour dénouement le supplice expiatoire de la vestale, l'autre n'emprunte tout son intérêt qu'à la nature de ce supplice. C'est là, il faut l'avouer, une question secondaire et sans proportion avec les destinées de tout un peuple. Aussi, à partir de la scène où Opimia vient se constituer prisonnière, *Rome vaincue* est-elle terminée. C'est alors que reparait sous le titre primitif : la *Vestale*, une seconde pièce, ou plutôt un épisode, l'épisode du poignard, qui doit abrégier l'agonie d'une mort que le spectateur sait inévitable. Quelle que soit son intensité dramatique, cet épisode ne saurait rétablir l'unité désormais rompue.

Toutefois, il serait, à mon sens, exagéré de soutenir que le nœud tragique n'existe plus après l'évanouissement d'Opimia au second acte. Sans doute cet incident crée de fortes présomptions contre elle ; mais de là à une certitude, il y a au moins la place d'un interrogatoire. Or, pour procéder à cet interrogatoire, il fallait que la jeune fille eût repris l'usage de ses sens. Je sais bien que ce résultat pouvait être obtenu, sans quitter la scène, à l'aide de quelque réactif... L'école réaliste n'eût point manqué d'exhiber, en cette occasion, tous les flacons de l'antiquité et de faire la nomenclature des antispasmodiques indiqués dans la pharmacopée romaine... On eût obtenu ainsi, au réveil d'Opimia, un des effets les plus chers à ceux qui veulent remplacer au théâtre la peinture des sentiments par la photographie des sensations, — c'est-à-dire une série de cris, de syncopes, de hoquets plus ou moins dramatiques...

M. Parodi a reculé devant cette séance de médecine légale : il a préféré laisser à la

vestale le temps de se remettre, pendant l'entr'acte, au milieu de ses compagnes.

Cet intervalle, très-justifié, lui a permis, d'ailleurs, de resserrer le nœud tragique, grâce aux péripéties que provoque la fuite d'Opimia ; car cette fuite, qui peut perdre Rome, ne saurait être regardée comme un simple épisode. Elle est, au contraire, un aliment nouveau pour la curiosité du spectateur, qu'elle tient en haleine en ajournant le dénouement. On le voit, l'action de *Rome vaincue* ne finit pas au troisième acte ; elle ne se termine, comme je l'ai déjà dit, qu'à la scène du quatrième acte, où Opimia est livrée aux licteurs. Cette faute, quoique moins grave, est toujours une faute, puisqu'elle rompt l'unité. Heureusement, elle n'est pas sans remède : pour la réparer, M. Parodi n'aurait qu'à donner au caractère de Vestepor le développement qu'il comporte.

L'esclave gaulois, pour être conséquent avec lui-même, ne doit pas renoncer à sa haine contre Rome parce que Opimia, poussée par les remords, a renoncé au bénéfice de la fuite qu'il lui a ménagée. Libre à elle de sauver la patrie en se livrant aux bourreaux ; lui, il saura bien perdre Rome, en sauvant malgré elle la vestale repentante. N'a-t-il pas des compagnons d'esclavage, Gaulois comme lui, animés comme lui d'une haine implacable contre la ville dominatrice ?... Déjà ils sont prévenus de l'événement qui a conduit l'ennemie commune au bord de l'abîme : ils n'attendent qu'un signe de l'ancien druide pour se soulever. Une faible garnison reste dans la ville ; elle ne saurait s'opposer à l'enlèvement d'Opimia. L'armée d'Annibal n'est pas loin : deux jours lui suffiront pour l'atteindre et mettre en sûreté leur capture. C'en est fait de Rome une fois encore... Pourquoi, quand il vient d'être rendu à la liberté par Fabius, Vestepor, au lieu de cet *aparté* inutile : « Allons rejoindre Annibal ; peut-être a-t-il besoin d'un guide... » ne dit-il : « Donnons le signal aux esclaves gaulois ?... »

L'unité réparait alors, et l'action, ne se trouvant plus scindée, reprend toute sa force.

Au cinquième acte, la scène se lèverait sur le décor du *Champ scélérat*. Le peuple, toujours avide d'émotions violentes, a envahi la scène ; il attend l'arrivée de la victime. Tout à coup, l'un des décevirs paraît, les traits bouleversés, les vêtements en désordre. Il appelle les citoyens aux armes et leur apprend que les esclaves gaulois, soulevés par Vestepor, viennent de s'emparer d'Opimia après une lutte inégale où les licteurs ont bientôt succombé... Pendant qu'il parle, survient Fabius, suivi de près par Lentulus. Indignation du sénateur, qui, secondé par Lentulus lui-même, en qui la voix du devoir fait taire la voix de la passion, se met à la tête du peuple et l'entraîne à la poursuite des esclaves... La scène reste occupée par les femmes ; grâce au voisinage des remparts, elles peuvent suivre les péripéties du combat qui s'engage bientôt entre la troupe de Fabius et les fugitifs... Les chances diverses de la lutte sont signalées au spectateur, qui tantôt peut croire à la victoire des esclaves, tantôt à celle du peuple... Enfin, Vestepor est tué ; les Gaulois s'enfuient, abandonnant Opimia. Après cet incident qui, vu ses proportions restreintes, ne saurait être taxé d'inexactitude historique, surviendrait le dénouement tel que M. Parodi l'a conçu.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

## Chronique Financière.

Bourse du 6 novembre 1876.

Le 5 0/0 subit des fluctuations beaucoup plus considérables que le 5 0/0, on le cote à 0.65 au-dessus du cours auquel il était tombé samedi soir sur le boulevard. La reprise sur le 5 0/0 n'est que 0.37 1/2 ; cette extrême sensibilité attire au 3 0/0 les préférences des spéculateurs aventureux ; mais les capitaux de placement qui calculent se portent presque exclusivement sur le 5 0/0. C'est qu'en effet l'achat de 5 fr. de rente en 5 0/0 exige un déboursé de 15 fr. 80, moins fort que le même achat en 3 0/0. Il se produit quelques demandes sur le 5 0/0 russe de 87 1/2 à 87 3/4. Le jour où les inquiétudes qui paralysent en ce moment tous les marchés européens auront disparu, ce fonds d'Etat devra présenter une large marge à la hausse. Peu d'affaires, mais cours très-fermes sur les actions de chemins de fer. Il se produit quelques rachats sur les actions et les délégations du canal de Suez. La spéculation néglige presque complètement les actions des institutions de crédit. Le marché en banque ne présente pas plus d'animation que le marché officiel. Les valeurs ottomanes ou égyptiennes se maintiennent aux environs des plus hauts cours cotés samedi.

Sous le titre de : *Mélanges d'histoire littéraire*, il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy une nouvelle édition de l'ouvrage de J.-J. Ampère contenant une série d'études et de travaux divers laissés par le savant et original écrivain. La variété des sujets abordés dans ce livre, l'esprit, la science, les idées neuves et les traits d'observation qui y sont répandus montrent quelle était la souplesse de cette plume d'où sont sorties la *Promenade en Amérique* et l'*Histoire romaine à Rome*.

Dans une ville d'hiver, roman nouveau d'un auteur bien connu en France et à l'étranger sous le pseudonyme de Ouida, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. L'auteur a mis hardiment le doigt au vif de nos plaies sociales. Son œuvre, critique humoristique des mœurs du jour, est écrite avec une verve toute parisienne et abonde en détails piquants, en observations fines et délicates.

Une nouvelle édition de l'ouvrage de Saint-Marc Girardin : *La Fontaine et les Fabulistes*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. Cette remarquable étude sur la fable dans tous les temps et dans tous les pays est écrite avec une bonhomie des plus fines et des plus charmantes. On pourrait dire que c'est du La Fontaine en prose.

**Marché de Saumur du 4 novembre.**

Froment (l'h.) 77	20	Huile chenev.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74	18 92	Huile de lin.	50	—
Seigle . . . . . 75	12 75	Graine tréfle	50	06
Orge . . . . . 65	13 50	— luzerne	50	90
Avoine, bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	95
Fèves . . . . . 75	15 50	Lucerne	780	90
Pois blancs . . . 80	40	Paille	780	05
— rouges . . . . . 80	30	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	22	Clre jaune . .	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza . . . . . 65	—	qualité (52 k. 500)	65	—
Chenevis . . . . 50	16	2 <sup>e</sup> —	—	58
Huile de noix. 50	75	3 <sup>e</sup> —	—	54

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (9 hect. 30).</b>			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	1875, 2 <sup>e</sup> id.	à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	40
Le Puy-N. D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	30
La Vienne. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	30
<b>ROUGES (2 hect. 20).</b>			
Souzy et environs, 1875	1 <sup>re</sup> qualité	à	100
Champigny, 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	80
Id. 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	80
Varrains, 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Varrains, 1875	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Bourgeil, 1875	1 <sup>re</sup> qualité	à	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Id., 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Restigné	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Chinon, 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	60

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver, 16 octobre 1876.**

<b>Départs de Saumur :</b>		<b>Arrivées à Poitiers :</b>	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
7 — 40 —		9 — 7 —	11 — 41 —
<b>Départs de Poitiers :</b>		<b>Arrivées à Saumur :</b>	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — soir.	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1876.**

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . .	71	85	» 40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. . .	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	685	»	7 50
4 1/2 % jouiss. septembre . . .	102	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	156	25	3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	501	25	»
5 % jouiss. novembre . . . . .	105	25	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	500	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	543	75	»
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	396	25	3 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1855	230	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	640	»	»	Orléans . . . . .	334	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	188	75	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	1028	75	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	330	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	509	»	»	Midi, jouissance juillet . . . . .	780	»	»	Est . . . . .	334	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	378	75	1 75	Nord, jouissance juillet . . . . .	1285	»	»	Nord . . . . .	335	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	375	»	5 50	Orléans, jouissance octobre . . .	1060	»	2 50	Ouest . . . . .	330	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	489	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65 . .	665	»	10	Midi . . . . .	330	»	»
Banque de France, j. juillet . . .	3712	50	7 50	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	307	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	700	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	1362	50	27 50	Vendée . . . . .	277	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	370	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	18	»	»	Canal de Suez . . . . .	535	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr. . .	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. .	295	»	»				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. .	745	»	5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876).**

<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b>		<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</b>	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 30 —
6 — 1 —	9 — 1 —	8 — 41 —	9 — 41 —
1 — 37 —	10 — 10 —	12 — 38 —	10 — 38 —
4 — 10 —	10 — 17 —	10 — 44 —	10 — 44 —
7 — 17 —	10 — 37 —	10 — 28 —	10 — 28 —

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

**MAISON B. GABORIT**

**6, rue Saint-Jean, 6, SAUMUR**

**SAISON D'HIVER**

**NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS**

pour Robes, depuis 60 c.

CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.

**ARTICLES POUR MARIAGES.**

GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF, pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets; DE VELOURS ANGLAIS, le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

**LAINAGES :**

Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans Ecossais, etc., etc.

**DEUIL ET DEMI-DEUIL.**

ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES, DE MOLLETONS, unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc. Plusieurs occasions avec 50 0/0 de rabais.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou en détail. LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.

Comprenant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 5 hectares. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

**MAISON A LOUER**

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLÉME, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

**A VENDRE**

PRÉSENTMENT, UN PRÉ

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg. S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, MAISON AVEC PETIT JARDIN Grand'Rue, 75. S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

**A LOUER**

En totalité ou par parties, VASTES CAVES PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**PHARMACIE PASQUIER**

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. GLOSIER**

SUCCESSEUR, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique. Grand assortiment de bandages héritaires, de bas en tissu élastique pour variées, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris. Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales. Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

On demande un apprenti boulanger. S'adresser au bureau du journal.

**SERVICE D'OMNIBUS**

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

**RAYNAUT**

ENTREPRENEUR Rue du Portail-Louis, 12.

On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU. Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit. Prix débattus pour l'extérieur.

**JULES BOYER**

POMPIER-PLOMBIER Successeur de M<sup>me</sup> veuve Brindeau-Baudry.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE BIEN PUBLIC**

DE PARIS Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX FRANÇAIS Informations rapides et précises Rédigé par les écrivains du jour PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Médecins, La Vie domestique, etc. DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. Six mois : 30 fr. Un Numéro : 15 centimes ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie. Paris, Rue Coq-Héron, 6

Saumur, imprimerie P. GODET.